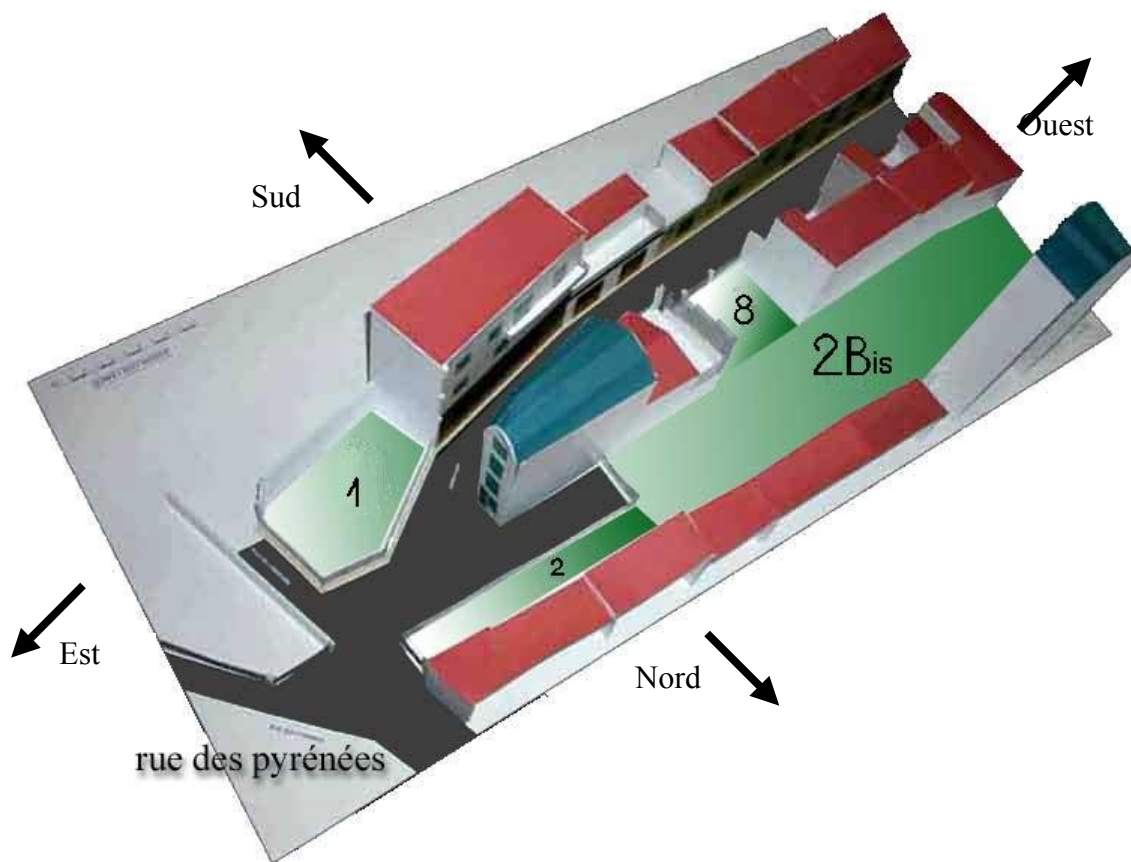


Association Leroy Sème : Le jardin partagé



LE PROJET – MAI 2004

Document adressé à :

Monsieur CONTASSOT

Adjoint au Maire de Paris en charge des Parcs, Jardins et Espaces Verts

Monsieur CHARZAT

Maire du 20^{ème} arrondissement

Madame VIEU-CHARRIER

Adjointe au Maire du 20^{ème} en charge des Parcs, Jardins et Espaces Verts

Monsieur Laurent DELHAYE

Responsable de la cellule Main Verte

Monsieur Antoine BRUNNER

Chef de la subdivision 20^{ème} arrondissement

Leroy Sème – chez Dominique HERVO

6, Cité Leroy 75020 Paris

01 43 66 84 37 - leroyseme@yahoo.fr

SOMMAIRE

HISTORIQUE DE LA CITÉ LEROY

p. 4

Un coin de campagne qui revient de loin
En 1992 projet de démolition
Des terrains très instables
En 2000 un nouveau projet de constructions
Un jardin pédagogique
Histoire condensée du lotissement de la cité Leroy
Principaux résultats en 10 années d'existence

L'ASSOCIATION LEROY SÈME

p. 7

La Composition de l'association
Les Objectifs de l'association
L'Elaboration du projet de jardin

NOTRE PROJET

p. 9

Organisation de l'espace
Infrastructures et aménagements
Matériel de culture
Fonctionnement du Jardin Partagé
Animations
Éléments financiers
Information et communication

Historique de la Cité Leroy ¹

Conséquence du percement de la rue des Pyrénées à partir de 1869 le lotissement de la Cité Leroy est conduit par un dénommé Leroy qui est le plus souvent désigné comme « gravetier » (celui qui enlève les gravats d'un chantier). Trois acquéreurs se partageront ce terrain : Rouvière 121 m², Berty 42 m² et Leroy 1431 m². Sur ce dernier lotissement existe un puits, quelques constructions légères qu'il loue et un cabinet d'aisance qui lui appartiendront désormais. Leroy vend les constructions qu'il a lui-même édifiées sans avoir conféré de privilège de construction ou d'entrepreneur ». Il établit dans sa profondeur un passage de 4 m de largeur qui appartiendra pour moitié à l'acquéreur au devant de la façade de l'immeuble vendu.

Chaque acquéreur a le droit de puiser l'eau au puits se trouvant dans la Cité. Les co-proprétaires ont à charge de supporter les frais d'entretien du puits. Ceux-ci doivent payer pour accéder à la fosse d'aisances qui se trouve sur la propriété de Leroy une somme annuelle pour tous frais de vidange et d'entretien de la dite fosse. Ils paient également pour prendre de l'eau à la fontaine qui se trouve dans la cour de Leroy. Celui-ci par « disposition n°4 » exerce un monopole sur la distribution de l'eau dans la Cité et oblige tous les acquéreurs à utiliser sa fosse d'aisances, laquelle se révélera très vite insuffisante.

Dès 1884, une pétition des habitants est déposée auprès de la Ville de Paris exhortant cette dernière à contraindre Leroy, représentant des riverains de la Cité du même nom, à demander le rattachement au tout à l'égout. Les propriétaires qui bordent la Cité ne supportent plus les odeurs nauséabondes qui se dégagent et l'insalubrité qui règne aux alentours.

Aujourd'hui, l'ensemble de l'îlot avec ses lotissements Cité Leroy, Villa et Cité de l'Ermitage, outre le charme de ce tissu urbain, constitue une typologie intéressante dans la mesure où il est caractéristique d'un mode de fabrication de la ville, qui était courant dans l'arrondissement à la fin du XIX^{ème} siècle. Il est temps de préserver son caractère particulier et de mettre en place des règles qui entérineront sa configuration actuelle (*informations historiques puisées dans : «Tracés archéologiques et lotissements» et janvier 2000 «Atelier Parisien d'Urbanisme »*).

L'association « Cité Leroy » se bat depuis une dizaine d'année pour préserver de l'urbanisation les terrains concernés par notre projet.

Un coin de campagne qui revient de loin

Situé dans l'îlot Ermitage-Ménilmontant-Pyrénées, le lotissement de la Cité Leroy est organisé autour d'une impasse (4 m de large sur 60 m de long). C'est une voie privée ouverte à la circulation publique que les copropriétaires espèrent voir municipaliser. L'entrée se trouve au niveau du 315 rue des Pyrénées.

En 1992 projet de démolition

En 1992 nous apprenons que les trois quart des habitations seront détruites pour faire place à un grand ensemble de 130 logements. L'association Cité Leroy se crée dans l'urgence. Les habitants se mobilisent. Des démarches diverses et nombreuses : pétitions, dossier de presse, courriers, entretiens notamment avec la Ville de Paris et le Maire du XX^{ème} ont permis le rejet du projet. En même temps nous demandons un classement de protection de notre zone, la levée du Droit de Préemption Urbain Renforcé (DPUR), une politique de réhabilitation en priorité pour un bâtiment non entretenu de la Ville de Paris à l'entrée de la Cité.

¹ reprise du document réalisé par l'association « Cité Leroy » : « 10 ans de combat », Mai 2003

Des terrains très instables

Des glissements de terrains ont été détectés, entraînant des fissures dans les maisons et l'écroulement partiel de l'immeuble qui était au 8 Cité Leroy. Une étude réalisée en février 1980 de la Direction des Carrières constate « une altération de la capacité portante des sols d'assises entre 0 et 12 m de profondeur due aux couches de différentes natures, dont du remblais ». Cette instabilité est aggravée par des « circulations d'eau modifiées soit accidentellement, soit par l'évolution des constructions enterrées à l'amont ». Les traitements envisagés (injection de béton, pilots) « peuvent s'avérer inopérants car d'autres cheminements se créeraient dans la masse traitée » (extraits des conclusions).

C'est dire que le moindre creusement pour fondations aurait des conséquences graves pour les maisons alentour et leurs occupants et qu'il importe d'être conséquent avec ces conclusions en interdisant définitivement toute construction sur ces terrains.

En 2000 un nouveau projet de constructions

Il voit le jour au début de l'année 2000 dans le cadre d'un POS de quartier (Plan d'Occupation des Sols). Il ne s'agit plus d'un grand ensemble de logements mais de 6 bâtiments plus modestes. Une nouvelle mobilisation intensive pendant de nombreux mois sera nécessaire pour sauver les quelques parcelles d'espaces verts ainsi que les habitations alentour qui, compte tenu de l'état du sous-sol, n'auraient pu résister à de nouvelles fondations nécessitées par des constructions même légères. Nous évoquons alors d'autres possibilités d'utilisations sociales de ces espaces dont un jardin potager. Le POS avec ses objectifs de bétonnage sera abandonné.

Un jardin pédagogique

Nous serons entendus par la Mairie du XX^{ème} et un projet de jardin pédagogique sera accepté par la Ville de Paris sur les parcelles du 2, 2bis et 8 ainsi qu'un « espace végétalisé » au 1 Cité Leroy. Le terrain de ce futur jardin est traversé dans sa longueur par la pierrée des « petites rigoles » qui rejoint le « Regard St Martin ».

Une importante rencontre sur le terrain, sous l'égide et avec des responsables de la Mairie du XX^{ème}, s'est déroulée le 04/12/2001. Etaient présents également les représentants des services de la Ville de Paris, Direction des Parcs et Jardins et Espaces Verts, ainsi que quatre associations d'habitants du quartier.

Ces habitants étaient porteurs de propositions qui ont été favorablement accueillies, complétées et affinées par tous les participants. Elles se situaient dans la perspective d'un ensemble harmonieux formant une unité de lieu. Outre la destination et l'aménagement des espaces, l'idée d'une « arcade ouvragée » en hauteur à l'entrée de la Cité Leroy et de la Villa de l'Ermitage ainsi que des grilles le long des jardins offrant aux habitants et aux nombreux visiteurs des perspectives de verdure participait à ce souhait d'harmonisation. Des responsables enthousiastes envisageaient d'en faire « une expérience exemplaire ».

La Direction des Parcs et Jardins s'est engagée avec la Mairie du XX^{ème} à reprendre ces propositions et présenter un avant projet au cours du premier semestre 2002. Nous avons envoyé à chacun des participants un compte rendu de cette réunion. Budgétisés en 2002, les engagements pris ne pourront être honorés, notamment suite au « forfait » de l'Education Nationale faute de moyens financiers suffisants.

En 2003, avec la Charte « Main Verte », se dégage donc l'opportunité formidable de développer un projet associatif de jardin partagé. Un groupe d'habitants se constitue, avec des compétences très diverses, et surtout une formidable envie de valoriser cet espace, d'y exercer des activités de jardinage, de donner à voir des pratiques écologiques, et d'ouvrir ce lieu, enfermé depuis plus de 10 ans derrière des palissades défoncées, aux habitants

Principaux acquis

Nous pouvons estimer qu'au cours de ces 10 années, toutes les énergies dépensées, tout ce temps donné n'ont pas été vains.

- Echec du projet de démolition d'une grande partie des habitations en 1992.
- Remis en cause un nouveau projet de constructions en 2000. Les parcelles d'espaces verts sont sauvées ainsi que les maisons qui, compte tenu de l'état du sous-sol, n'auraient pu résister aux creusements de nouvelles fondations en vue de constructions même légères. La carte de synthèse du Plan Local d'Urbanisme mentionne notre classement en EVIP (Espaces Verts Intérieurs Protégés) et en îlot à préserver.
- Retrait du Droit de Préemption Urbain Renforcé en février 2002.
- Inscription d'un jardin au budget municipal en 2002
- Retrait du panneau publicitaire à l'entrée sera en même temps retiré.
- Réhabilitation réclamée depuis 10 ans de l'immeuble à l'entrée de l'impasse décidée (les travaux devraient bientôt commencer).
- MISE EN ŒUVRE DU PROJET DE JARDIN PARTAGE EN 2003

Voilà pour l'essentiel concernant notre site, car au cours du temps les habitants ont vu pousser de nouvelles associations. Avec certaines les habitants ont créé des solidarités, défendu des propositions communes, participé dernièrement à l'élaboration du PLU pour Belleville et constaté l'excellent travail des Conseils de Quartier.

L'association Leroy Sème

Leroy Sème ? C'est le nom de l'association qui s'est constituée, entre voisins, pour imaginer et entretenir le Jardin Partagé de la Cité Leroy, au niveau du 315, rue des Pyrénées.

Les adhérents actuels de l'association ont pu se rencontrer et s'inscrire lors de rendez-vous « Portes ouvertes » en juillet, août et septembre 2003, les jours de marché au 2 bis Cité Leroy, le dimanche matin, mais aussi lors de la première réunion de l'association, le 23 septembre 2003.

La Composition de l'association

Aujourd'hui, l'association Leroy Sème compte 42 adhérents.

L'équipe « Jardimatrice » se compose de : Dominique Hervo (Présidente), Michel Blondeau (Vice-Président), Bastien Hourst (Vice-Président), Hélène Barthélémy (Trésorière), Marie-Claire Destarac (Secrétaire), Michel Hervo.

Le montant de la cotisation est compris entre 10 et 20 euros.

Les Objectifs de l'association

Objectif principal

Créer un jardin afin de partager des expériences de jardinage et proposer des animations en lien avec le jardinage et les saisons aux habitants du quartier.

Objectifs spécifiques

- Créer des liens entre les habitants du quartier : différentes cultures qui partageront le jardinage de parcelles collectives mais aussi leurs différentes expériences et traditions en relation aux plantes culinaires, médicales et décoratives.
- Organiser des événements culturels et artistiques autour du jardin et des saisons.
- Permettre aux enfants de s'initier au cycle des saisons et de faire des expériences avec l'élément vivant qu'est la plante.
- Favoriser une plus grande variété de plantes dans la ville et par la même une plus grande diversité d'insectes et d'oiseaux.
- Améliorer le microclimat (grâce à la capacité de rétention d'eau des surfaces plantées contrairement aux surfaces imperméables qui retiennent la chaleur).

L'élaboration du projet de jardin

Une fois l'idée de Jardin Partagé lancée, notre projet fut défini, précisé et détaillé au cours de nombreuses réunions. Les tableaux suivants résument les différentes étapes de l'élaboration de notre projet, entre adhérents, mais aussi en collaboration avec les services des Parcs et Jardins de la Mairie du 20^{ème} arrondissement de Paris et les autres associations du quartier.

Réunions adhérents

Date	Lieu
23 septembre 2003	Relais de Ménilmontant – 85 bis, rue de Ménilmontant 75020 Paris
13 novembre 2003	AG - Relais de Ménilmontant – 85 bis, rue de Ménilmontant 75020 Paris
23 Novembre 2003	Archipélia - 17, rue des Envierges 75020 Paris
02 décembre 2003	Archipélia - 17, rue des Envierges 75020 Paris
03 février 2004	Relais de Ménilmontant - 85 bis, rue de Ménilmontant 75020 Paris
08 février 2004	Parcelle - 8, Cité Leroy 75020 Paris
04 mars 2004	SAFIP, Jeunesse Feu Vert - 104, rue des Couronnes 75020 Paris
24 mars 2004	Relais de Ménilmontant - 85 bis, rue de Ménilmontant 75020 Paris
27 avril 2004	Relais de Ménilmontant - 85 bis, rue de Ménilmontant 75020 Paris
18 mai 2004	Relais de Ménilmontant - 85 bis, rue de Ménilmontant 75020 Paris
10 juin 2004	Relais de Ménilmontant - 85 bis, rue de Ménilmontant 75020 Paris

Réunions à la Mairie du XX^{ème}

Date	Personnes rencontrées
15 décembre 2003	Parcs et Jardins, Mme FRISON, M. DELAHAYE
27 janvier 2004	Mme VIEU CHARIER, Mme AUDIC
24 février 2004	Mme FRISON, Mme VIEU CHARIER, Mme AUDIC, le conseiller Architecture du XX ^{ème} , Parcs et Jardins

Réunion avec d'autres associations du quartier

Date	Participants	Objet
6 mars 2004	Associations Cité Leroy, Coteaux de Belleville, Sources du Guignier, Leroy Sème	Devenir de la parcelle 1 Cité Leroy

Notre projet

Organisation de l'espace

Les différentes parcelles incluses dans le projet de jardin partagé ne seront pas traitées de la même manière.

Parcelle 1

Un accord s'est réalisé afin qu'une demande commune des associations Cité Leroy, Coteaux de Belleville, Sources du Guignier, Viva Villa et Leroy Sème soit effectuée auprès de M. CONTASSOT adjoint au Maire de Paris responsable de l'Environnement et des Espaces Verts et M. CHARZAT Maire du XX^{ème} :

« Conception et réalisation par la Ville de Paris d'un jardin de vue décoratif en toutes saisons en souhaitant une concertation avec l'association du jardin « Leroy sème ». Remise ensuite de ce terrain aux soins de cette association qui se charge de son entretien. Il sera alors inclus dans la Convention de la Charte Main Verte. »

Ce jardin de vue, entretenu par l'association, sera le support d'animations concernant la culture de vivaces et la taille des arbustes.

Parcelles 2 et 2bis

Accueil de l'activité principale c'est-à-dire un jardinage collectif de type potager (fleurs, légumes et arbres fruitiers). Ces parcelles accueilleront elles aussi les animations organisées par l'association.

Parcelle 8

Une activité potagère est envisagée sur cette parcelle mais l'endroit sera réservé aux activités de pépinière, rempotage, compostage, préparations diverses. Cette parcelle accueillera également des animations organisées par l'association.

Infrastructures et aménagements

Les travaux « de fond »

L'état actuel des parcelles destinées à la culture et à l'accueil du public fait apparaître la nécessité d'entreprendre divers travaux :

- le décompactage du sol après enlèvement des gravas présents ;
- la sécurisation du fond de la parcelle 2bis : délimiter un périmètre de sécurité (zone clôturée, inaccessible au public) ;
- le drainage des pied de murs des maisons mitoyennes au jardin
- rasement des murets de la parcelle 8 : compte tenu du manque de stabilité à long terme de ces murs nous envisageons de les faire raser un tentant de replanter préalablement les végétaux en place.

Au regard des différentes cultures envisagées par l'association, après enlèvement des gravas et décompactage du sol, nous pensons qu'un apport de terre végétale serait nécessaire sur une profondeur de 40 cm pour l'ensemble de la surface du jardin, excepté pour la bande longeant les murs exposés au sud où une couche de 60 cm serait nécessaire à la culture de fruitiers (parcelles 2 et 2bis). Dans l'hypothèse où les travaux préalables révéleraient un sol non cultivable, il faudrait envisager une profondeur de terre végétale supérieure.

- Infrastructures

Entrées/sorties. Il a été retenu par les membres de l'association d'aménager une entrée principale au jardin ainsi qu'une petite entrée qui sera ouverte occasionnellement lors d'événements drainant un public important et desservie par un petit chemin en pas japonais ou similaire.

- Clôture

Pour une harmonie avec les pavillons environnants, les adhérents souhaiteraient une clôture composée de grilles sur murets. Cependant, le classement du site du à la proximité d'un monument historique (Carré Beaudoin) implique que ce choix sera soumis aux Bâtiments de France, seul habilités à statuer sur la question.

- Point d'eau

Les adhérents se sont prononcés pour l'aménagement d'un seul point d'eau pour l'ensemble du jardin dans le but de favoriser les économies d'eau pour la préservation de l'environnement. Un autre point d'eau sera nécessaire de l'autre côté de la Cité Leroy au n°1.

- Toilettes

Au niveau de l'entrée principale (localisée au 315 rue des Pyrénées) subsistent une ancienne installation. Après la prise en considération de diverses solutions (toilettes sèches...), les adhérents ont opté pour une réhabilitation de cette installation. Cette réhabilitation doit se faire en concertation avec les services techniques de la ville quant à l'état des réseaux d'eau et d'assainissement.

- Cabanon de jardinage

Un cabanon de travaux se trouve sur le terrain destiné au futur jardin. Le propriétaire de ce cabanon l'ayant « abandonné » et les membres de l'association ne souhaitant pas le conserver, il sera enlevé par les services techniques de la ville au cours des travaux d'aménagement.

Un cabanon paraît indispensable pour stocker, mais aussi pour se rencontrer en toutes saisons entre jardiniers.

Les adhérents souhaitent voir que ce cabanon fasse partie de l'investissement de la collectivité publique, sous une forme à déterminer : achat d'un cabanon choisi avec l'association, construction gérée par l'association éventuellement avec l'aide d'autres associations ou dans le cadre d'un projet éducatif ou d'insertion. Un groupe sera créé afin de préparer, avec les services des Parcs et Jardins, le projet à réaliser.

- Bacs surélevés

Les membres de l'association souhaitent équiper le jardin de bacs surélevés destinés aux personnes âgées ou handicapées. Ainsi, l'aménagement de deux bacs de 2,5x 1 mètres sur 80cm de hauteur est prévu. Le matériau n'a pas été fixé mais du bois semble préférable.

Matériel de culture

Semences et plants

L'association dispose de plants récupérés et en place sur la parcelle du 8 Cité Leroy. Les adhérents envisagent de conserver ces plants. Certains membres de l'association disposent, à titre personnel, de plants et semences qui pourront être mis à disposition de l'ensemble des jardiniers. De plus, l'association entreprend la création de divers partenariats afin de faire connaître son projet et d'organiser des animations, notamment avec des écoles d'horticulture. Ses partenariats représentent également une opportunité pour l'association en terme de fourniture de plants et semences.

Outillage et matériel de culture

Au regard des différentes cultures envisagées, les adhérents ont dressé une liste du matériel de culture qui leur sera nécessaire :

- 3 fourches – bêches 3
- 3 pelles
- 3 petites pelles
- arrosoirs : 2X10L – 2X8L – 2X5L
- 1 scie d'arboriculture
- 2 brouettes
- 3 sécateurs
- 1 sécateur de force
- 2 seaux
- 3 binettes
- 1 tamis à compost
- 1 stock de pots en terre cuite de différentes tailles
- 1 tas de sable de 2m³
- 1 dispositif de récupération des eaux de pluie

De la même manière que pour les plants et semences, l'association est actuellement à la recherche de partenaires pouvant lui fournir du matériel de culture.

Fonctionnement du Jardin Partagé

Cultiver de manière collective nécessite une solide organisation et une bonne communication. Ainsi, les membres de l'association ont opté pour la mise en place d'un *cahier de suivi* des cultures que chaque adhérent renseignera en parallèle à son travail de jardinage. De plus, l'association établira un *calendrier de réunions* tout au long de l'année afin d'assurer un suivi adéquat des cultures et une organisation efficace et dynamiques des événements et animations organisés dans le jardin.

Le jardin de la Cité Leroy sera ouvert au public aux heures d'ouverture déterminées par le règlement intérieur dès lors que l'un des jardiniers se trouvera sur le terrain. Cependant, afin garantir une ouverture régulière du jardin à l'ensemble des habitants du quartier, des tours de permanence seront mis en place et assurés par l'ensemble des adhérents. Ainsi, le jardin sera donc ouvert au public, de manière régulière, deux demi-journées par semaine dont une le week-end.

Pour assurer le bon fonctionnement du jardin, les adhérents de l'association s'investissent également dans la rédaction d'un *règlement intérieur*.

Animations

L'accueil des écoles

L'accueil des écoles se fera naturellement pendant les horaires scolaires, dans le cadre de projets pédagogiques définis par le personnel éducatif qui disposera des clefs du jardin.

Programme des animations

Nous programmons au moins quatre événements annuels en lien avec les saisons. Un groupe de travail a déjà recueilli de nombreuses idées, parmi lesquelles :

- Hiver : Activités de taille, vin et chocolat chauds, fabrication de boules de graisse et de mangeoires par les enfants pour les oiseaux.

- Printemps : Activités de plantation (repiquage, lit de semences...), pique-nique, concert et activités plastiques pour les enfants.
- Eté : Animations extérieures artistiques
- Automne : Activités autour des récoltes et de la protection des végétaux contre le gel, confection de tartes et confitures.

Eléments financiers

Budget d'investissement

- Outillage
- Semences et plants

Budget de fonctionnement

- Assurance responsabilité civile (liée aux activités de jardinage et à l'organisation d'événements)
- Administratif (photocopies, courriers...)
- Jeux de clefs
- Facture d'eau (estimée à 500 euros/an d'après les expériences des autres jardins partagés de Paris)
- Matériel de culture (semences et plants essentiellement)
- Animations

Information et communication

Affichage

Afin de garantir une bonne communication sur notre projet, nous pensons implanter deux panneaux d'affichage de type « placard vitré ». Cet affichage aura pour objectif de présenter au public :

- Une information interne sur notre jardin : fonctionnement, horaires d'ouverture...
- Une information générale sur les jardins partagés : Qu'est-ce qu'un jardin partagé ? Qu'est-ce que la Charte Main Verte (Voir Annexe en fin de document), le logo Main Verte, les coordonnées des autres jardins partagés²...
- Le programme des animations organisées par l'association Leroy Sème mais aussi au sein des autres jardins partagés de Paris.

Réseau de jardins

Au-delà de notre investissement dans l'élaboration de notre projet de jardin, nous souhaitons participer à la dynamique d'un réseau de jardins. Pour cela, plusieurs idées sont en cours de définition, parmi lesquelles :

- La diffusion des informations concernant les différents jardins partagés de Paris sur le site de l'association Graines Citadines,
- L'adhésion des associations de jardins partagés au réseau du « Jardin dans tous ses états ».

² Jardin des Amandines 30, rue des Partants 20^{ème} 01 40 33 50 30

• La serre aux légumes, le jardin des échanges 57, rue de Flandre 19^{ème} 01 40 35 33 61

• Jardin Solidaire 92, rue des Vignoles impasse Satan 20^{ème}

• Escapade Nature 3, rue Antoine Vollon 12^{ème} 01 53 17 03 18 qui propose une visite des jardins : Jardin Nomade (11^{ème}), Jardin Solidaire (20^{ème}), jardin Papilles et Papillons (20^{ème}) jardin Jules Verne (11^{ème}), Serres aux Légumes (19^{ème}), Eco Box (18^{ème}), jardin Villemin(10^{ème})...et d'autres jardins dans d'autres arrondissements.



Charte Main Verte des jardins partagés de Paris

Démarche participative

La Ville de Paris souhaite encourager le développement de jardins collectifs s'appuyant sur une démarche de concertation et d'implication forte des habitants.

La Ville soutient les jardins collectifs dans toute leur diversité, qu'il s'agisse de jardins collectifs d'habitants, de jardins pédagogiques, d'insertion, de jardins familiaux ou autres, dans la mesure où le jardin sera le fruit d'une création collective et concertée.

La participation des habitants à la vie du jardin (plantations, fêtes, événements culturels ...), et à la gestion du site, sera encouragée et devra permettre le développement d'une présence végétale dans la ville. Ceci s'inscrivant dans une démarche de développement durable.

Création de lien social

Un Jardin Partagé est un lieu de vie ouvert sur le quartier, convivial, qui favorise les rencontres entre générations et entre cultures.

Un Jardin Partagé contribue à valoriser les ressources locales en tissant des relations avec d'autres structures (associations, établissements d'enseignement, maisons de retraite, centres sociaux, hôpitaux ...).

Respect de l'environnement

Un Jardin Partagé est un terrain d'expérimentation pour des pratiques respectueuses de l'environnement. Il participe au maintien de la biodiversité en milieu urbain et à la diffusion des connaissances sur ce milieu.

Accompagnement

La Ville a mis en place le programme Main Verte pour accompagner les porteurs de projet qui désirent s'inscrire dans le cadre défini par cette Charte.

L'association partenaire se verra proposer par la Ville (Direction des Parcs, Jardins et Espaces Verts) :

- Si nécessaire, un accompagnement méthodologique assuré par une association référente, ayant compétence dans le domaine.
- Un label Main Verte. Le jardin sera intégré dans le réseau Main Verte des jardins partagés de Paris. Il bénéficiera ainsi d'échanges et de documentation, et recevra une information sur les programmes de cours de jardinage. Il pourra être associé aux manifestations organisées par la Ville.
- Une expertise technique, ainsi que des conseils sur les pratiques respectueuses de l'environnement adaptées à Paris.
- Une convention d'usage qui précisera pour chaque jardin toutes les modalités d'application de la présente Charte.

En signant cette Charte, l'Association devient membre du réseau Main Verte et s'engage à respecter les points suivants :

Convivialité

Organiser au moins un événement public par saison de jardinage.

Ouverture au public

- Ouvrir le jardin quand l'un des membres de l'association est présent.
- Une ouverture de deux demi-journées par semaine dont une le week-end est souhaitable.
- « Les activités seront menées dans le souci de ne pas gêner le voisinage »

Communication

- Afficher de manière visible son nom, les modalités d'accès au jardin, les activités proposées et les dates de réunion.
- Apposer le logo Main Verte sur le jardin.

Fonctionnement

Elaborer collectivement et porter à connaissance les règles de fonctionnement du jardin.

Gestion du site

- Maintenir le jardin en bon état, enlever les détritrus.
- Privilégier une gestion écologique du site (éviter autant que possible les produits phytosanitaires, les pesticides et les engrais chimiques, les gaspillages en eau, développer le compostage de proximité, planter des essences adaptées au sol et au climat,...).
- Veiller à la conformité des usages avec la destination pour laquelle le jardin a été attribué (pas de stationnement, pas d'habitation...).

Divers

Prendre une assurance responsabilité civile.

Une évaluation de l'action de terrain aura lieu chaque année et fera l'objet d'un compte-rendu au comité de pilotage Main Verte.